

1

### 2 **3. LES PAEE CHEZ LA SCGM**

3

4 L'efficacité énergétique s'inscrit à l'intérieur de la mission de la SCGM, qui  
5 souhaite poursuivre avec détermination le développement de l'activité de  
6 distribution de gaz naturel et qui est à la recherche constante de la satisfaction  
7 des attentes de ses clients. Ces objectifs s'expriment non seulement par  
8 l'amélioration de la qualité du service et par une productivité accrue, mais aussi  
9 par des actions environnementales qui incluent, notamment, la promotion de  
10 l'efficacité énergétique et le déplacement des énergies plus polluantes<sup>1</sup>.  
11 L'efficacité énergétique s'inscrit ainsi à l'intérieur de la politique  
12 environnementale de la SCGM<sup>2</sup>.

13

#### 14 **3.1 Le contexte particulier de la SCGM**

15

16 Avant de formuler les objectifs et les principes directeurs du PGEÉ, il est  
17 essentiel de bien saisir le contexte particulier dans lequel la SCGM évolue.  
18 Cette situation est difficilement comparable avec la plupart des distributeurs de  
19 gaz naturel (DGN) Nord-Américains qui offrent des PAEE à une clientèle  
20 beaucoup plus importante que celle desservie par la SCGM, justifiant ainsi la  
21 création d'importantes unités administratives spécifiquement dédiées aux PAEE.

22

23 Ainsi, rappelons que le contexte énergétique québécois est fort différent de celui  
24 qui prévaut ailleurs au Canada. Les chiffres qui suivent démontrent que toute  
25 comparaison serait sérieusement biaisée.

---

<sup>1</sup> Rapport annuel de la SCGM, 1999, page 22.

<sup>2</sup> La politique environnementale de la SCGM, janvier 1999 (R-3426-99, SCGM-3, doc 1.7).

---

**Tableau III- 1 : Comparaison Québec – Ontario des principales sources de chauffage résidentiel.**

Source d'énergie	Québec	Ontario	Canada
Gaz naturel	3,7 %	66,5 %	47,3 %
Mazout	15,9 %	10,5 %	12,2 %
Électricité	59,5 %	9,3 %	23,1 %
Autres	20,9 %	13,7 %	17,4 %

Source : Résultats préliminaires, enquête sur l'utilisation de l'énergie, Ressources naturelles Canada, 1997.

**Tableau III-2 : Comparaison des systèmes de chauffage dans le secteur résidentiel**

Type de système	Québec	Ontario	Canada
Système à air chaud	23,1 %	82,5 %	66,6 %
Chaudière à eau chaude	6,4 %	4,8 %	5,3 %
Plinthes chauffantes	49,2 %	5,6 %	17,7 %
Poêle à bois	11,4 %	1,9 %	4,9 %
Thermopompe et autres	9,9 %	5,2 %	5,4 %

Source : Résultats préliminaires, enquête sur l'utilisation de l'énergie, Ressources naturelles Canada, 1997.

Sur les territoires des autres DGN du Canada, le gaz naturel est la principale source d'énergie pour la plupart des usages, notamment dans le secteur résidentiel. Cette dynamique fait en sorte qu'il existe une importante industrie associée au gaz naturel. Étant donné l'importance du marché visé, ces entreprises sont toutes intéressées à offrir des services reliés au gaz naturel et sont souvent des initiatrices d'activités.

1 Cette force naturelle du marché fait en sorte que le nombre de programmes en  
2 efficacité énergétique peut s'avérer fort important car les retombées sociales et  
3 économiques sont considérables comparativement au Québec où c'est plutôt la  
4 SCGM qui doit convaincre et initier toute activité en ce sens. Cette force de  
5 marché contribue grandement à l'atteinte d'un objectif de transformation de  
6 marché<sup>3</sup>, dont le principe fondamental est l'implication de l'industrie du gaz  
7 naturel. Les coûts unitaires des mesures et programmes sont également amortis  
8 sur un plus grand nombre d'acteurs et de clients, assurant ainsi une meilleure  
9 rentabilité.

### 12 **3.2 Les objectifs des PAEE à la SCGM**

13  
14 Les objectifs en efficacité énergétique de la SCGM qui ont guidé l'élaboration du  
15 PGEÉ sont les suivants :

- 17 1. Augmenter l'efficacité énergétique des systèmes au gaz naturel et des  
18 usages finaux ;
- 19 2. Contribuer à améliorer l'environnement ;
- 20 3. Atteindre un équilibre entre les différents aspects financiers, économiques et  
21 sociaux dans le processus de sélection des PAEE ;
- 22 4. Viser en priorité la clientèle à faible et moyen débits qui fait face à des  
23 barrières techniques, financières et informationnelles importantes, par  
24 rapport à la clientèle à grand débit ;
- 25 5. Offrir des mesures visant la clientèle à faible revenu ;

---

<sup>3</sup> Activité qui consiste à introduire une nouvelle technologie plus efficace dans le marché, et ce, de manière permanente.

- 1 6. Favoriser l'utilisation du financement des équipements par rapport aux  
2 rabais à la consommation ou aux subventions ;
- 3 7. Répondre aux besoins de la clientèle de la SCGM (notamment à son désir  
4 d'atteindre un équilibre entre les aspects financiers, économiques et sociaux)  
5 et contribuer à améliorer son confort ;
- 6 8. Opter pour une approche qui se traduira, à long terme, par une  
7 transformation de marché, c'est-à-dire en mettant l'emphase sur des mesures  
8 d'efficacité qui auront un impact durable.

### 9 10 **3.3 Principes directeurs de l'intervention à la SCGM**

11  
12 Le PGEÉ suit également une série de principes directeurs visant à assurer la  
13 rentabilité des mesures d'économie d'énergie pour le distributeur et sa clientèle.

14 Les principes directeurs retenus par la SCGM sont les suivants :

- 15  
16 1. Ne pas avoir un impact tarifaire indu sur la clientèle ;
- 17 2. Maximiser la probabilité d'un succès en misant sur des interventions  
18 déployées initialement à l'échelle de projets-pilotes, afin de vérifier au  
19 préalable la rentabilité et la faisabilité à grande échelle pour le distributeur et  
20 sa clientèle ;
- 21 3. Maximiser l'effet de levier en adoptant des programmes complémentaires  
22 aux initiatives gouvernementales et par la coentreprise ou la collaboration  
23 avec les sociétés de services énergétiques et les autres distributeurs ou  
24 fournisseurs d'équipements intéressés ;
- 25 4. Concevoir des programmes flexibles et s'assurer d'un engagement de  
26 ressources proportionnel au degré d'incertitude qui existe ;

1 5. S'associer à des consortiums avec d'autres distributeurs d'énergie, afin de  
2 partager les coûts de développement et tirer avantage de leur expertise et  
3 savoir-faire dans le domaine.

4

### 5 **3.4 L'importance de la complémentarité avec d'autres acteurs du milieu** 6 **énergétique**

7

8 Le développement de PAEE durables, nécessite la présence d'un certain  
9 nombre d'acteurs ayant des responsabilités et des compétences variées et  
10 surtout complémentaires.

11

12 La réalisation des PAEE nécessite donc un travail en collaboration avec les  
13 acteurs du milieu énergétique. Des initiatives d'équipe sont plus efficaces et plus  
14 durables que celles individuelles et cloisonnées. Les divers acteurs ont tous des  
15 rôles et responsabilités spécifiques et complémentaires et leur contribution à la  
16 réalisation du PGEÉ s'avère essentielle.

17

#### 18 **3.4.1 La SCGM et les différents collaborateurs**

19

20 Cette section présente une liste non exhaustive des collaborateurs de la SCGM  
21 dans la conception et la réalisation des PAEE. Dans le tableau qui suit sont  
22 énumérés les principaux collaborateurs externes de la SCGM. Nous aurons, afin  
23 de réaliser la mise en œuvre de ce PGEÉ, à développer d'autres ententes de  
24 collaboration avec différents organismes, associations et autres.

**Tableau III-3 : Collaborateurs externes de la SCGM**

Nom du partenaire	Description
<b>Agence de l'efficacité énergétique (AEE)</b>	La SCGM est membre du conseil d'administration de l'AEE. Elle participe à des activités conjointes avec l'Agence, tels des programmes communautaires ciblant les ménages à faible revenu.
<b>Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)</b>	Plusieurs employés de la SCGM siègent dans divers comités et appuient les activités de l'AQME. Une entente annuelle de partenariat existe entre la SCGM et l'AQME pour la promotion de technologies gazières plus efficaces.
<b>Forum Énergie</b>	Le personnel de la SCGM participe activement à plusieurs Forums Énergie appuyés par l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME).
<b>Groupe consultatif sur le PGEÉ</b>	Participation d'intervenants au PGEÉ de la SCGM.
<b>Groupes de travail consultatifs</b>	Le personnel de la SCGM participe à des groupes de travail consultatifs, dont le Groupe de travail sur l'analyse et la modélisation des changements climatiques sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles du Québec.
<b>Option Consommateurs, Éco-Action</b>	Programmes communautaires ciblant les ménages à faible revenu.

Viennent aussi s'ajouter des groupes qui sont venus appuyer le développement des PAEE, ainsi que certaines institutions de recherche et des centres d'enseignement et consortium tels que :

### **1) Le CTGN et les centres de recherche**

Le CTGN, ainsi que plusieurs centres de recherche universitaires participent à des activités de recherche et développement de technologies gazières plus efficaces.

1 Parmi les universités, centres de recherche et autres organismes impliqués dans  
2 les projets de développement de technologies gazières (par l'entremise du  
3 CTGN et du Groupe DATECH), on retrouve notamment :

4

- 5 • École polytechnique de Montréal
- 6 • Université de Sherbrooke
- 7 • Université du Québec à Trois-rivières
- 8 • Gas Technology Canada
- 9 • Gaz de France – Direction de la recherche
- 10 • Ministère des Ressources naturelles du Québec
- 11 • Ressources naturelles Canada – CANMET
- 12 • Phonex Gas Systems
- 13 • Enbridge Consumer's Gas

14

## 15 **2) Participation au «Consortium for Energy Efficiency» (CEE)**

16

17 Dans le but de réduire les coûts de développement et de bénéficier de  
18 l'expertise, du savoir-faire et du support en matière de conception,  
19 d'implantation, de suivi et d'évaluation de programmes d'efficacité énergétique,  
20 la SCGM s'est jointe au «Consortium for Energy Efficiency (CEE)». Cet  
21 organisme regroupe 17 distributeurs de gaz naturel à travers le Canada et les  
22 États-Unis. Le transfert de connaissances et les notions acquises réduiront les  
23 coûts de développement, de recherche et d'évaluation de certains programmes  
24 de la SCGM.

1 **3) Participation à des événements**

2  
3 En plus, la SCGM participe à la plupart des congrès, forums et symposiums  
4 traitant de l'efficacité énergétique et commandite certains de ces événements  
5 afin de favoriser la promotion de l'efficacité énergétique.

6  
7 **3.5 Les coûts évités de la SCGM**

8  
9 Le coût évité est un intrant économique important dans le calcul des différents  
10 tests de rentabilité des mesures d'économie de gaz naturel reliées aux  
11 programmes d'efficacité énergétique. Cette notion est souvent utilisée pour  
12 décrire les avantages découlant d'une mesure d'économie de gaz naturel ou  
13 d'électricité. Pour évaluer l'efficacité énergétique, elle peut se définir comme la  
14 réduction des coûts économiques attribuables à l'adoption d'une solution plutôt  
15 qu'une autre.

16  
17 Afin de pouvoir effectuer les différents tests de rentabilité, la SCGM a mandaté  
18 une firme d'experts pour réaliser une étude d'impact sur les coûts évités de toute  
19 activité résultant en une réduction des ventes de gaz naturel. Cette étude est  
20 versée à l'Annexe C, SCGM-19, Document 11 du présent PGEÉ. Ci-après, vous  
21 trouverez un résumé des grandes conclusions de cette étude.

22  
23 Les 4 composantes des coûts évités qui ont été retenues sont :

- 24
- 25 ▪ Le coût du gaz naturel (marchandise) ;
  - 26 ▪ Les investissements dans le réseau de distribution ;
  - 27 ▪ Les dépenses d'exploitation reliées aux volumes consommés ;
  - Les approvisionnements gaziers (transport et équilibrage).

1 Les trois premiers s'appliquent uniformément par m<sup>3</sup> de gaz naturel, à toutes les  
2 catégories de clients visées par cette étude. Par contre, le coût des  
3 approvisionnements gaziers est spécifique à chacun des profils de  
4 consommation.

5

6 Le tableau suivant montre le coût évité total de 1 m<sup>3</sup> de gaz naturel non  
7 consommé en usage de base ou de chauffage et ce, pour chacune des trois  
8 catégories de clients représentatifs choisies.

9

10  
11

**Tableau III-4 : Coûts évités de la SCGM 1999-2000**

	€/m3					
	Résidentiel		Commercial		Industriel	
	Base	Chauffage	Base	Chauffage	Base	Chauffage
Coût du gaz naturel (marchandise)	11,2	11,2	11,2	11,2	11,2	11,2
Approvisionnement gazier* (équilibre et transports)	3,77	6,17	3,77	6,17	3,77	6,17
Investissements évités	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
Exploitation - coûts de distribution	0	0	0	0	0	0
- gaz perdu	0,06	0,07	0,06	0,07	0,06	0,07
<b>Total</b>	<b>15,07</b>	<b>17,48</b>	<b>15,07</b>	<b>17,48</b>	<b>15,07</b>	<b>17,48</b>

12

13 \* Calculé selon l'allocation du coût de service de 1997-1998 et incluant le gaz de compression.

14

15 La principale constatation qui découle de cette étude est que le coût évité de  
16 l'unique composante variable, soit l'approvisionnement gazier, est spécifique à

1 l'usage évité de ce gaz (usage de base ou usage de chauffage) et non pas par  
2 catégorie de clients.  
3 Parmi les composantes du coût évité pour la non livraison d'un volume de gaz  
4 naturel à la clientèle existante, le coût de la marchandise et de  
5 l'approvisionnement gazier sont les plus importantes. Les dépenses  
6 d'exploitation évitées ainsi que les dépenses en infrastructures (investissements  
7 évités) sont marginales à cause de la capacité excédentaire du réseau de  
8 distribution de la SCGM dans son ensemble.  
9  
10 Ainsi, les coûts évités de la SCGM étant très faibles par rapport aux coûts des  
11 PAEE, toute action en matière d'efficacité énergétique se traduira  
12 nécessairement par un résultat négatif du test de la neutralité tarifaire (TNT). En  
13 d'autres termes, des augmentations tarifaires seront inévitables suite à la  
14 réalisation des PAEE.